

Conclusions de la 10^e Conférence des directeurs des pêches de la CPS

La dixième Conférence des directeurs des pêches s'est tenue au siège de la CPS, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), du 14 au 17 mars 2017, sous la présidence de Luisa Naseri-Sale, Conseillère principale en politiques au sein de la Direction du développement économique, des ressources naturelles et de l'environnement de Tokelau.



Activité de pêche vivrière aux Îles Salomon. Comme l'ont constaté les participants à la 10^e Conférence des directeurs des pêches, l'importance des ressources halieutiques côtières pour les Océaniens est souvent sous-estimée (photo : Francisco Blaha).

Cette conférence régionale a réuni les directeurs des services des pêches des États et Territoires membres de la CPS, ou leurs adjoints, et a porté sur tout l'éventail de questions dont ils ont la charge ou pour lesquelles la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS dispense conseils et assistance. Parmi les participants figuraient également des représentants d'autres organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique, des organisations non gouvernementales, des établissements de recherche et des partenaires du développement. La Conférence des Directeurs des pêches joue un rôle particulier en ce qu'elle fixe les orientations stratégiques du Bureau du Directeur, du Programme pêche côtière et du Programme pêche hauturière de la Division.

Les participants à la Conférence ont jugé nécessaire de consigner par écrit une partie des principales conclusions¹ sur lesquelles un consensus a pu être dégagé, pour orienter la gestion du programme de travail de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, pour attirer l'attention d'autres organisations régionales et de partenaires du développement sur des points précis, et pour marquer leur accord sur des questions devant être portées à l'attention des membres eux-mêmes.

Lors de la séance d'ouverture, les directeurs des pêches ont noté les défis et les perspectives qui se profilent à l'examen du rapport de la Division et du rapport d'avancement de la mise en œuvre des conclusions de la neuvième Conférence des directeurs des pêches, et ont souligné la nécessité de braquer davantage les projecteurs sur les ressources halieutiques côtières des différents membres en sensibilisant davantage les bailleurs de fonds et les pouvoirs publics des États et Territoires insulaires océaniques à l'importance que revêtent les ressources de ce type pour les Océaniens. Les directeurs des pêches se sont

déclarés une fois de plus préoccupés par la récente série d'actes de braconnage perpétrés par les « blue boats » dans les eaux océaniques², ainsi que par l'inadéquation des réglementations en matière de pêches côtières, des dispositifs de suivi, contrôle et surveillance (SCS) et des mécanismes d'application de ces réglementations dans de nombreux secteurs côtiers.

Pêche côtière

Mesurant l'importance des ressources halieutiques côtières pour les membres, les directeurs des pêches ont souscrit à l'idée de braquer davantage les projecteurs sur les travaux menés par le Programme pêche côtière de la CPS. Ils ont noté que ce programme plaçait au cœur de son action des thématiques transversales, telles que le renforcement des capacités, le genre, la jeunesse, les droits de la personne et l'adaptation climatique, et l'ont encouragé à poursuivre sur cette voie. Ils ont également reconnu qu'il fallait sans attendre développer l'aquaculture et d'autres activités durables tournées vers la mer si l'on voulait préserver la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des communautés côtières.

Cette conférence a également permis aux directeurs des pêches de mettre en lumière leurs propres besoins en matière de pêche côtière. En effet, les directeurs :

- ont indiqué souhaiter bénéficier d'une assistance pour la révision des législations en vigueur, de façon à améliorer la gouvernance de la pêche côtière, le SCS et l'application des réglementations, en particulier aux échelons local et national ;
- se sont dits préoccupés par la hausse du nombre d'épisodes de blanchissement des coraux, et par les effets plus

¹ La liste complète des conclusions de la dixième Conférence des directeurs des pêches ainsi que l'ensemble des documents présentés durant cette réunion peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.spc.int/fame/fr/meetings/239>

² Voir : http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/InfoBull/FishNews_VF/151/FishNews151_21_Blaha_VF.pdf

généraux du changement climatique (et les autres questions transversales qui se posent) dans la région, et ont souhaité que ces problématiques fassent l'objet d'une mission de conseil et de suivi scientifiques, notamment que les études sur les sites de surveillance climatique institués en 2011-2012 soient renouvelées ;

- ont adressé leurs remerciements au Programme pêche côtière pour son projet de distribution de « sacs de survie », ont demandé aux bailleurs d'apporter leur concours à l'expansion de ce projet et ont fait part de leur souhait que des formations soient organisées sur l'utilisation des équipements ;
- ont demandé à ce qu'une aide soit apportée pour l'élaboration de politiques et de plans de gestion relatifs au secteur aquacole et aux essais d'élevages en cage ; et
- ont appelé le Programme pêche côtière à adopter de nouvelles technologies, de sorte qu'il soit mieux à même de répondre aux préoccupations des membres, en particulier : 1) mise au point de dispositifs de concentration du poisson à bas coût, 2) collecte et enregistrement électronique de données en matière de pêche à petite échelle, et 3) SCS des activités côtières et application des réglementations y afférentes.

Pêche hauturière

Les participants à la Conférence ont réaffirmé leur soutien aux travaux menés dans le domaine de la pêche hauturière par le Programme pêche hauturière, notamment au regard des évaluations des stocks pélagiques, de la gestion de données et du suivi et de l'analyse des pêcheries et des écosystèmes, ainsi qu'au rôle joué par ce programme aux échelons régional, sous-régional et national. Ils ont également réaffirmé que le Programme pêche hauturière constituait la principale instance de conseil scientifique sur les pêches hauturières dans la région.

S'agissant de leurs propres priorités en rapport avec les activités du Programme pêche hauturière, les participants à la Conférence des directeurs des pêches :

- ont soutenu le travail de fond mené par le Programme pêche hauturière en ce qui concerne la collecte de données électroniques, notamment en matière de suivi et de notification électroniques, et ont invité celui-ci à poursuivre le développement d'outils adaptés, en commençant par les technologies mobiles, et à appuyer leur déploiement et la conduite de formations connexes sur le terrain ;
- ont reconnu l'importance du travail accompli par les observateurs et invité le Programme pêche hauturière à collaborer avec les membres en vue d'améliorer, sur le plan quantitatif comme qualitatif, la couverture des opérations de pêche palangrière par les observateurs embarqués et d'atteindre le taux de couverture convenu, soit 5 % ;
- ont appuyé l'initiative prise par la Section évaluation et modélisation des stocks de conduire des analyses et des travaux de modélisation économiques des pêcheries thonières ;
- ont noté le remplacement des rapports nationaux sur l'état des stocks de thonidés par la mise à jour régulière des sites Web nationaux, et demandé des informations complémentaires quant aux incidences des paramètres océanographiques et du changement climatique sur les pêcheries thonières locales ;

- ont appuyé les activités de marquage en cours et menées récemment par le Programme pêche hauturière et demandé à ce que des campagnes de marquage ciblant d'autres espèces que les thonidés (notamment les requins) soient également conduites, lorsque cela est possible ;
- ont demandé à ce que les travaux sur les interactions entre les pêcheries artisanale et industrielle se poursuivent ; et
- ont demandé à ce qu'une importance accrue soit accordée à la science des écosystèmes.

Stratégies régionales

Les participants ont pris note de l'avancement de l'élaboration des projets d'indicateurs devant servir à rendre compte des progrès accomplis par rapport aux résultats énoncés dans le document « Une nouvelle partition sur les pêches côtières » (ci-après, la « Nouvelle partition »), ainsi que de la nécessité de rationaliser et d'harmoniser ceux-ci avec d'autres instruments internationaux, régionaux et nationaux fixant des obligations de rapport et comprenant des volets pêche, notamment la Feuille de route sur l'avenir des pêches en Océanie et le Cadre d'action Pacific Oceanscape. Ils ont recommandé que les observations formulées par les directeurs des pêches au sujet des indicateurs des pêches et des sources de données alimentent directement les débats engagés parallèlement dans le cadre de la réunion régionale préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur les océans, qui s'est tenue à Suva (Fidji).

Nouvelle partition : avancement à ce jour, prochaines étapes et difficultés de mise en œuvre

Les directeurs des pêches ont pris acte des progrès accomplis au regard de la Nouvelle partition, ainsi que des rapports de situation 2015 et 2016 sur les pêches côtières. Ils ont validé, dans son principe, la suggestion formulée par la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins d'établir un groupe de travail régional sur les pêches côtières, en vue de coordonner l'application de la décision prise par les dirigeants des pays membres du Forum des Îles du Pacifique en matière de pêches côtières. La CPS a en outre été encouragée à rechercher des financements permettant de poursuivre les activités faisant intervenir les populations locales et à mettre en place des mécanismes favorisant la mutualisation des savoir-faire entre communautés, ainsi que leur participation à la gestion des pêches côtières.

Soucieux de retenir l'attention des chefs d'État et de gouvernement du Forum, les participants ont encouragé la CPS à collaborer avec l'Agence des pêches du Forum (FFA) à l'organisation conjointe de la réunion annuelle des hauts responsables des pêches, sur une base bisannuelle, afin que les recommandations des directeurs des pêches soient plus directement transmises aux ministres des Pêches.

Pêcheries d'holothuries

Les directeurs des pêches ont approuvé les travaux sur les ressources en holothuries actuellement menés par la Section science et gestion halieutiques côtières du Programme pêche côtière, au titre de la composante 2 du Cadre d'action régional Pacific Oceanscape relative à la gestion durable des ressources halieutiques côtières :

La séance consacrée aux pêcheries d'holothuries a permis aux participants de :

- appuyer les travaux d'analyse récemment menés par l'Université de technologie de Sydney, en collaboration avec d'autres partenaires, sur la gouvernance et la chaîne de valeur de la bêche-de-mer en Papouasie-Nouvelle-Guinée, et reconnaître que les conclusions de ces travaux pourraient s'appliquer à d'autres États et Territoires insulaires océaniques ;
- souligner qu'il convient de s'efforcer de rechercher la meilleure façon de traduire les rentrées d'argent rapides découlant de la pêche d'holothuries en gains de développement durable pour les communautés côtières ;
- noter avec satisfaction les récentes analyses des données sur l'exportation d'holothuries en Océanie réalisées par WorldFish, la CPS et l'Australian Institute of Marine Science, et noter avec intérêt la corrélation entre taille des pêcheries et superficie terrestre dans les pays océaniques ;
- noter le manque de données biologiques et économiques à l'appui de la gestion des pêcheries d'holothuries dans la plupart des États et Territoires insulaires océaniques, et demander à ce que la CPS continue d'apporter une aide pour l'évaluation et la gestion des holothuries, notamment pour ce qui est des évaluations en plongée, de l'élaboration des plans de gestion, du SCS et de l'analyse économique ;
- mettre en avant la nécessité d'entreprendre des actions régionales proactives et de renforcer la collaboration entre les pays océaniques pour traiter ces questions, compte tenu, en particulier, de la nature cyclique des pêcheries, de la multiplication récente des observations et des interceptions de « blue boats » dans la région, des activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) dans les eaux nationales et de l'exportation des produits en découlant, ainsi que des importants coûts socioéconomiques associés aux accidents de plongée ; et
- reconnaître l'importance du SCS et de l'application des réglementations dans les activités côtières, en particulier dans la pêche d'holothuries, ainsi que la nécessité de soulever ce point lors des prochaines réunions sur le SCS ; et
- souligner la nécessité de mieux comprendre le rôle joué par les holothuries dans l'écosystème pour ce qui est d'atténuer les effets des sources de pollution urbaine, notamment les rejets d'eaux usées associés à l'urbanisation des zones côtières.

Autres exemples de préoccupations et de soutien

Les directeurs des pêches :

- ont noté et appuyé les progrès accomplis par la Division statistique pour le développement de la CPS en ce qui concerne l'élaboration du Plan stratégique régional sur la statistique agricole et halieutique, ainsi que la reconnaissance accrue de l'importance de la collecte de données statistiques sur la pêche ;
- ont appuyé les efforts déployés par la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins pour favoriser l'harmonisation régionale de la collecte de données sur la pêche locale à petite échelle, en particulier ses programmes de suivi de la pêche artisanale thonière et d'enquête auprès des pêcheurs

côtiers, en maintenant notamment des normes minimales pour les données, mais ont demandé à la CPS d'entreprendre un examen plus approfondi des points positifs et négatifs recensés lors des premières phases de ce travail d'harmonisation ;

- se sont dits préoccupés par le fait qu'ils n'avaient plus accès à certaines données historiques, sachant l'importance de ces données pour la gestion des pêcheries côtières à l'avenir. Par conséquent, ils ont autorisé la CPS à rechercher ces données historiques en leur nom et se sont déclarés favorables à l'utilisation du Programme pêche côtière pour le catalogue des données et comme centre d'archivage pour toutes formes de données sur la pêche côtière et l'aquaculture, afin de disposer d'une sauvegarde des systèmes nationaux. Ils ont également soutenu le Programme pêche côtière dans sa recherche de financements pour que puisse être menée de manière exhaustive et rigoureuse cette activité de récupération du plus grand volume de données historiques possible et de conversion des données dans un format exploitable par les pays océaniques à l'avenir.
- se sont déclarés très favorables au projet de la CPS d'héberger une banque régionale élargie d'échantillons marins, qui inclurait des échantillons prélevés en milieu côtier et hauturier. Ils ont aussi recommandé de s'appuyer sur ce centre pour répondre aux besoins urgents en matière d'informations scientifiques relatives au cycle de vie des espèces côtières et littorales et aux écosystèmes de la région ; et
- ont réaffirmé leur engagement et leur intérêt pour l'analyse économique des pêches (côtières et hauturières) comme outil à l'appui de la gestion et de la prise de décisions politiques, en reconnaissant que ces décisions ont des incidences plus générales sur la gestion, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire. Les directeurs ont également réaffirmé que l'économie des pêches constituait un domaine de travail prioritaire, et ont chargé la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins ainsi que, si nécessaire, d'autres organismes régionaux, de rechercher des sources de financement supplémentaires permettant d'élargir le champ des travaux qui seront menés à l'avenir dans et à travers les activités prioritaires.

La dernière séance de la Conférence des directeurs des pêches a été réservée aux exposés présentés par d'autres organisations, notamment (par ordre alphabétique) : l'Agence des pêches du Forum, la Commission des pêches du Pacifique occidental et central, Conservation International, le Fonds mondial pour la nature, l'Institut maritime coréen, l'International Maritime Institute of New Zealand, et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

La journée du 17 mars a été consacrée à la présentation de nouveaux projets qui, soit avaient débuté au cours des six mois précédents, soit pourraient commencer en 2017. Ainsi, les membres ont pu contribuer aux plans de travail de ces projets. Plusieurs documents de réflexion relatifs à de futurs projets potentiels ont également fait l'objet de débats et ont permis aux participants d'apporter leur contribution et leur soutien aux projets qui avaient retenu leur attention.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la page Web de la Conférence à l'adresse suivante : <http://www.spc.int/fame/fr/meetings/239>